



RAPPORT ARTICLE 29



STRUCTURE DES INFORMATIONS DE DURABILITE DU RAPPORT ANNUEL CONFORMEMENT AU V DE L'ARTICLE D. 533-16-1 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER APPLICABLE AUX ORGANISMES AYANT PLUS DE 500 MILLIONS D'EUROS DE TOTAL DE BILAN ASSUJETTIS A LA FOIS AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT ET AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

JUIN 2024

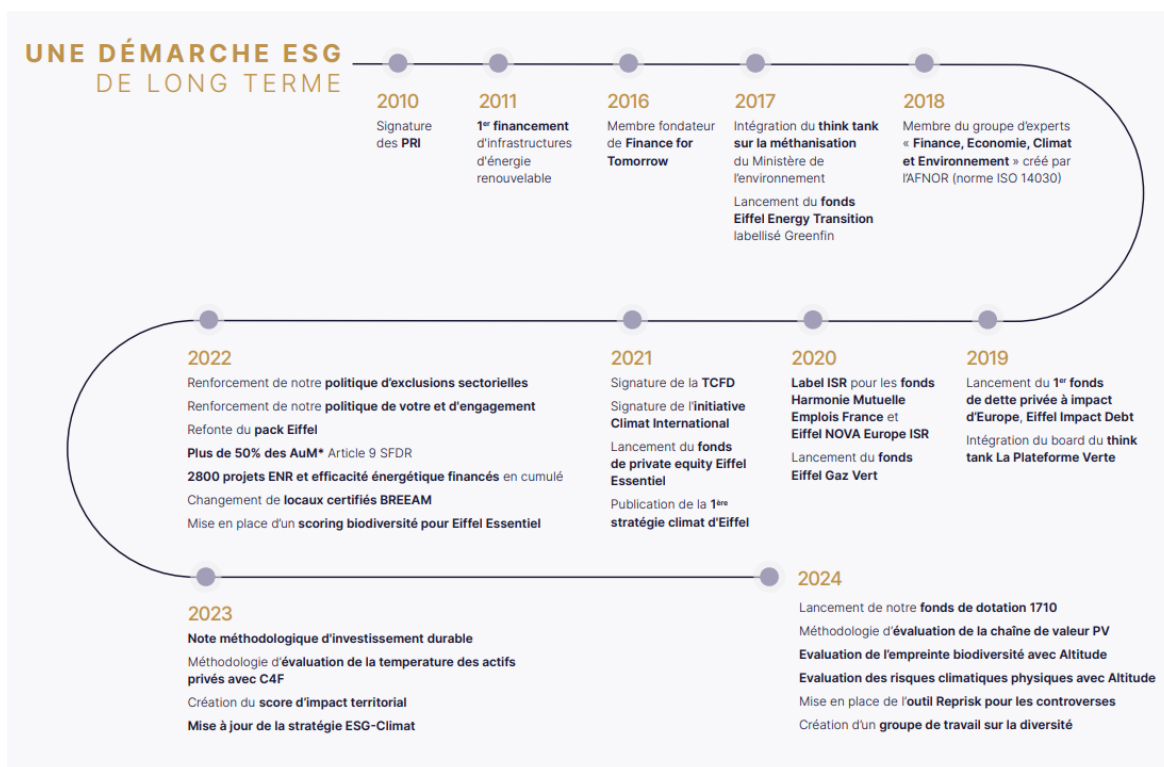
Table des matières

I. Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat	3
A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	3
B. Moyens internes déployés par l'entité	7
C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	8
D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	9
E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	11
F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement	12
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants..	14
H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité	17
I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)	20
II. Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019	21
J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	21
K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique	21
L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	25
M. Politique d'engagement	26
M.1. Références aux normes internationales	26

I. Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

L'ESG fait partie de l'ADN d'Eiffel Investment Group (ci-après « Eiffel »). Le premier financement d'infrastructures renouvelables date de 2011 et Eiffel s'est depuis renforcé sur d'autres stratégies pour développer le financement à impact, avec une volonté d'avoir des résultats ambitieux, concrets, mesurables.



Notre démarche ESG de long terme

Avec **6 milliards d'euros d'encours sous gestion** (engagements non appelés inclus) et une centaine de collaborateurs au 31/12/2023, nos financements sont aujourd'hui déployés au sein de 4 stratégies principales :

- Infrastructures d'énergie renouvelable,
- Dette privée,
- Capital investissement,
- Actions et crédit cotés.

Au 31 Décembre 2023, **51% de nos encours sont labellisés**, parmi les labels suivants : Luxflag ESG, Luxflag Climate Finance, Luxflag Environment, Greenfin, Label ISR, France Relance. 54% de nos encours éligibles à la classification SFDR sont Article 9, 14% Article 8.



Classification SFDR de nos encours (hors FCT)

Au sein de ces stratégies, l'ESG se décline autour de 3 piliers :

1. L'intégration complète de l'extra-financier dans nos pratiques d'entreprise et d'investissement

Eiffel a opté pour une gouvernance ESG impliquant l'ensemble des équipes afin de mettre le financier et l'extra-financier sur le même plan et favoriser la porosité entre ces deux aspects de notre activité, comme détaillé dans la section C.

L'ensemble de nos collaborateurs sont formés aux enjeux ESG et passent la certification AMF Finance durable. Cette volonté de formation s'étend au-delà des murs d'Eiffel puisque certains collaborateurs enseignent à l'université Dauphine, l'Ecole Polytechnique, l'ESSEC et l'INSTN sur les différents enjeux environnementaux et sociaux et la finance durable.

Soucieux de transmettre cette connaissance et nos innovations à nos investisseurs, nous avons créé en 2022 le laboratoire de recherche Sustainability and Impact Innovation Center (SI2C), dans lequel nous publions régulièrement sur des sujets ESG variés. Seize publications sont à ce jour disponibles.

Enfin, Eiffel a annoncé lors de la COP28 qui s'est tenu en novembre à Dubaï l'ouverture de son nouveau bureau à Abu Dhabi, une étape clé dans son ambition internationale, et la création de l'Institut pour la Finance Durable en partenariat avec l'Université Paris-Sorbonne Abu Dhabi. Cet institut rassemblera des étudiants, des experts, des universitaires et des praticiens pour mener des recherches et des analyses, fournissant ainsi des informations susceptibles de façonner l'avenir de la finance mondiale.

2. L'accompagnement dynamique et volontariste des entreprises financées dans leurs transitions

Pour accompagner de manière dynamique et volontariste les entreprises dans leur transition écologique, Eiffel a collaboré avec Carbon4 Finance afin de développer une méthodologie d'évaluation des risques de transition et de mesure de la température des actifs privés, adaptée spécifiquement aux PME et aux ETI non cotées. Présentée le 30 mai 2023 en présence éminente de Jean-Marc Jancovici, cette méthodologie a d'abord été testée sur une entreprise de notre portefeuille.

Notre engagement à soutenir activement les transitions écologiques des entreprises que nous finançons se traduit également par le développement d'une méthodologie interne pour calculer les émissions de CO2 évitées. Cette méthode se base sur les facteurs d'émissions des technologies financées, leur production annuelle et les mix électriques des pays où ces technologies sont déployées. Nous prenons également en compte les scénarios d'évolution des mix électriques, basés sur le Stated Policies Scenario de l'Agence Internationale de l'Énergie.

Parallèlement, nous avons renforcé notre approche des risques climatiques en adoptant les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures). Pour ce faire, nous utilisons la plateforme Altitude développée par Axa Climate, qui simule 16 aléas climatiques selon trois scénarios du GIEC pour des projections à 2030 et 2050. Cet outil nous permet d'évaluer l'exposition aux

risques climatiques des sites à enjeu de tous les investissements privés, proposant ainsi des mesures d'adaptation spécifiques. L'ensemble de ces analyses contribue à initier un dialogue constructif avec les entreprises concernées, leur permettant de prioriser les démarches d'adaptation en fonction de leur spécificité et de leur contexte géographique.

Enfin, Eiffel a élaboré une méthodologie pour évaluer l'impact territorial des entreprises, en collaboration avec Guillaume Vuillemeys de HEC. Ce Score d'Impact Territorial, enrichi et automatisé en 2023, nous permet de réintégrer la dimension géographique dans notre analyse, affirmant notre volonté de soutenir les entreprises dans une démarche d'adaptation et de décarbonation qui est non seulement rigoureuse, mais aussi profondément ancrée dans l'innovation et le soutien stratégique.

3. L'élaboration de stratégies à fort impact positif sur les enjeux liés aux transitions environnementales et sociales

L'année 2023 fut une année de maturité pour nos stratégies à impact et notre démarche ESG. Nous avons renforcé notre politique de gestion des controverses ESG, mis à jour notre politique d'exclusion sectorielle, notre politique d'engagement et de vote, et défini notre [méthodologie d'investissement durable](#).

Fidèles à la définition de France Invest et du FIR sur la démarche d'impact (intentionnalité, additionnalité, mesure), nous avons aujourd'hui **13 fonds à impact**.

- Infrastructures de transition énergétique (8 fonds) :

- Eiffel Energy Transition
- Eiffel Energy Transition II
- Eiffel Energy Transition III
- Eiffel Gaz Vert
- Eiffel Transition Infrastructures
- Eiffel Infrastructures Vertes
- MAIF Rendement Vert
- Allianz Transition Énergétique

De manière globale, à travers les financements en infrastructures de transition énergétique, **9 GW de capacité d'énergie verte ont été installées, 6,5 millions de tonnes de CO₂e ont été évitées**¹ par an et **6 millions de foyers équivalent alimentés en énergie verte**.

- Dette privée à impact (4 fonds)

- Eiffel Impact Debt
- Eiffel Impact Debt 2
- MAIF Dette à Impact
- Eiffel Impact Direct Lending

Pionniers de la dette privée à impact et créateurs des Covenants d'impact®, nous mesurons des indicateurs de durabilité au sein des sociétés financées par cette stratégie, dans une démarche d'amélioration continue. Les indicateurs de durabilité de l'ensemble des fonds de la stratégie dette privée montrent une progression positive des entreprises sur l'actionnariat salarié (**77%** en 2023 contre 58% en 2022), la part d'entreprises disposant d'un bilan GES (**82%** en 2023 contre 80% en 2022), la part des salariés en situation de handicap (**2,98%** en 2023 contre 4,15% en 2022), le taux de formation des salariés (**49%** en 2023 contre 58% en 2022). Le taux de parité au sein des organes de gouvernance (**20%** en 2023 contre 17% en 2022) et le taux de fréquence des accidents du travail (**17%** en 2023 contre 12% en 2022) méritent en revanche une attention particulière. Au total, ce sont **220 Covenants d'impact®** qui ont été mis en place depuis 2019 (dont 72 en 2023), couvrant **11 Objectifs de Développement Durable**.

- Capital investissement (1 fonds) :

¹ Emissions évitées = (FE électricité pays - FE technologie) x production annuelle (kWh). Nous avons développé une méthodologie interne de calcul des émissions évitées, basée sur les facteurs d'émissions des technologies financées, de leur production annuelle et des mix électriques des pays dans lesquels elles sont installées. Nous prenons par ailleurs en compte un scénario d'évolution des mix électriques des pays en question, basé sur le Stated Policies Scenario (STEPS) de l'Agence Internationale de l'Énergie.

- Eiffel Essentiel

Avec 390M€ d'engagements collectés, le fonds prend des participations stratégiques au capital d'entreprises actives dans les secteurs « essentiels », en particulier l'énergie, mais aussi l'agriculture et la santé, en jouant pleinement le rôle de partenaire de long terme. Depuis sa création, le fonds a réalisé **9 investissements**, dans des entreprises dites de « solution », contribuant directement à la décarbonation de notre économie dans le domaine de la production d'énergie, la mobilité et l'efficacité énergétique des bâtiments. Les business plans d'impact, systématiquement mis en place au sein de chacune des sociétés accompagnées, participent activement à la recherche d'impact positif et l'amélioration continue des pratiques ; comme en témoignent les indicateurs de durabilité et d'additionnalité en 2023 : **193,1 ktCO2e évitées²** (+81,5% v.2022), 78% des entreprises disposent d'un bilan GES, 44% des entreprises ont mis en place une charte des achats durables.

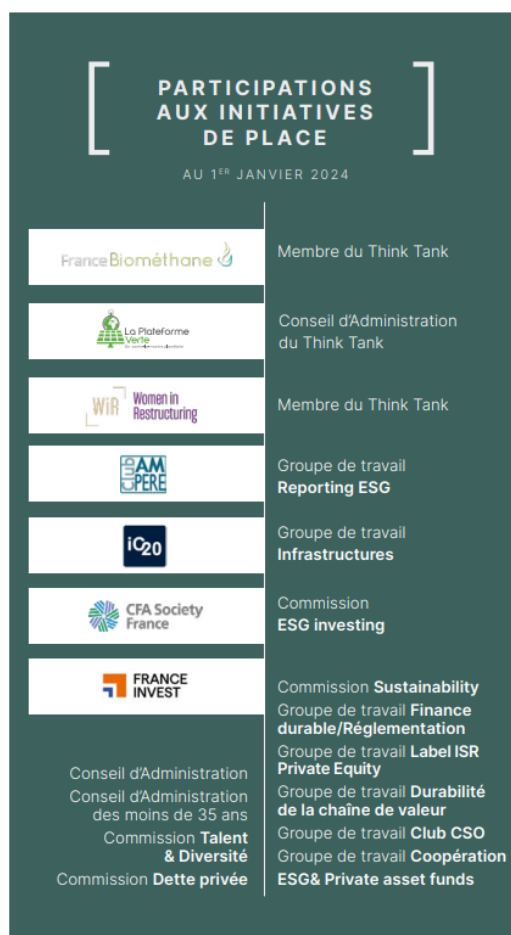
- Vue d'ensemble du groupe

Le succès des initiatives en matière d'impact et plus généralement de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité tient à la capacité des acteurs financiers à se mobiliser eux-mêmes dans la définition d'une trajectoire commune. Cela passe notamment par le perfectionnement des outils et référentiels, qui ont vocation à traduire les objectifs ambitieux en actions concrètes.

Depuis plusieurs années, Eiffel s'est investi dans différentes initiatives de place en faveur d'une meilleure prise en compte des enjeux liés à la transition environnementale et sociale. Le groupe souhaite poursuivre son engagement dans ce domaine de manière très concrète en contribuant aux travaux des associations de place, en publiant des prises de position sur ces sujets et en collaborant à des travaux de recherche.

Eiffel s'engage à poursuivre les travaux collectifs dans lesquels la société est engagée et à rechercher les meilleurs partenariats possibles (acteurs de place, monde académique) pour être à la pointe de l'innovation et des meilleurs standards ESG.

² Cet indicateur est calculé en multipliant la quantité d'électricité produite par les projets annuellement par l'empreinte carbone du mix énergétique de chaque pays où ces projets sont situés (source : Ademe, BaseCarbonev18, Aout 2020).



Participations aux initiatives de place, au 1er janvier 2024

Dans un souci de transparence, nous avons rendu public notre [plan stratégique ESG-Climat](#), mis à jour en janvier 2023, ainsi que notre rapport d'impact 2023, détaillant l'ensemble des éléments mentionnés dans ce paragraphe. Nous nous engageons à publier annuellement notre rapport d'impact, dans un document public disponible sur le site internet d'Eiffel.

B. Moyens internes déployés par l'entité

L'ESG est au cœur de l'ADN d'Eiffel et un axe de développement prioritaire. Le groupe y alloue par conséquent des moyens croissants. Ainsi, le groupe s'est renforcé sur ce sujet en y accordant des moyens humains, des moyens de formation, et un budget en forte augmentation.

Au total, l'investissement en temps des équipes sur l'ESG représente l'équivalent de **12 ETP** au sein de notre société de gestion, contre 8 ETP en 2022 et 5 ETP en 2021. Cela est dû à une forte implication de tous les collaborateurs, qui consacrent à l'ESG du temps au quotidien, ainsi qu'au recrutement d'un responsable Durabilité & Impact, Pierre-Philippe Crépin, entièrement consacré à la coordination de la stratégie ESG du groupe.. En 2023, Yun Tong a été nommée analyste ESG et dédie 100% de son temps à l'ESG, permettant ainsi de renforcer la partie analyse, recherche et traitement de données.

Il nous a également paru essentiel de mettre la formation au cœur de la compréhension et de l'adhésion aux enjeux ESG au sein de nos équipes. Voici la liste des formations suivies en 2023 :

- ✓ L'ensemble des collaborateurs passent la certification AMF Finance Durable.
- ✓ 10 formations suivies auprès des principaux organismes et cabinets français (I-Care, France Invest, Novethic), sur les thèmes suivants :

- Enjeux de la finance durable
- Taxonomie européenne
- Reporting climat
- SFDR
- ✓ Des formations internes sur des sujets variés :
 - Marchés du carbone
 - Biodiversité
 - Risques climatiques
 - Biocarburants
 - CSRD
- ✓ Des ateliers Fresque du climat ont permis aux collaborateurs de se former sur les enjeux climatiques
- ✓ Des ateliers Fresque de la diversité ont permis aux collaborateurs de se former sur les enjeux de diversité
- ✓ Intégration du plan stratégique ESG-Climat dans le pack d'onboarding des nouveaux collaborateurs

Enfin, nous avons fortement augmenté notre budget dédié à l'ESG à travers l'acquisition de nouveaux outils (ex : plateforme de gestion des controverses RepRisk, outil Altitude d'AXA Climate pour la gestion des risques physiques, climatiques et de biodiversité de nos investissements) et de prestations externe (ex : construction d'une méthodologie de mesure de température d'actifs privés avec Carbon4 Finance, données Ethifinance et Sustainalytics, missions de conseil avec I-Care) ; ce budget est passé de 375k€ en 2023 à un budget prévisionnel de près de 500k€ en 2024.

C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

Eiffel Investment Group a adopté une gouvernance originale, en constituant un Comité ESG, au sein duquel toutes les équipes sont représentées, et qui est présidé par Fabrice Dumonteil, président d'Eiffel, et coordonné par Pierre-Philippe Crépin, responsable Durabilité & Impact chez Eiffel.



Membres du comité ESG

Le comité ESG assure une coordination transversale entre les équipes et se réunit une fois par mois pour traiter de tous les sujets qui concourent à l'ambition ESG-climat du groupe. Il peut être saisi à tout moment par les équipes de gestion pour toutes questions relatives à l'éligibilité d'un investissement (exclusion sectorielle, controversée, ...). Des groupes de travail thématiques réunissant 3 à 6 membres du comité ESG permettent d'élaborer une stratégie sur les sujets précis suivants :

- Atelier réglementaire SFDR / Taxonomie
- Atelier Data Climat
- Atelier Biodiversité
- Atelier Pack Eiffel
- Atelier Risques Climatiques
- Atelier Formation
- Atelier CSRD
- Atelier Diversité

Eiffel Investment Group a également intégré la prise en compte de critères extra-financiers dans sa politique de rémunération en y intégrant l'atteinte d'objectifs extra-financiers des fonds et l'investissement personnel des salariés dans le déploiement de la stratégie ESG du groupe.

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

Notre politique d'engagement a été formalisée et est disponible publiquement. Nous en présentons ici les grands principes.

Les fonds gérés par Eiffel investissent notamment dans des PME et des ETI qui constituent le poumon du tissu économique européen. Eiffel se positionne comme un actionnaire long-terme accompagnant les sociétés dans la durée.

La philosophie d'Eiffel et de l'équipe de gestion est d'être proche du management des sociétés dans lesquelles le fonds investit. Nous accompagnons les sociétés présentes en portefeuille afin de les encourager à rendre publics leurs engagements et pratiques ESG mais aussi à les améliorer. Cette proximité permet notamment de construire une relation de confiance au sein de laquelle les gérants peuvent inciter les sociétés à collecter leurs données ESG et à en améliorer la performance d'année en année, notamment grâce à la dimension d'investissement long terme.

Eiffel attache une forte importance aux données extra-financières des sociétés financées et l'approche de la société de gestion repose sur la conviction que les entreprises qui intègrent les enjeux du développement durable dans leur stratégie offrent de meilleures perspectives à long terme. En effet, la qualité de la responsabilité sociale et environnementale tout comme une bonne pratique de la gouvernance d'entreprise favorisent directement son développement. L'engagement actionnarial et le dialogue sont au cœur de la stratégie ESG des fonds gérés et visent un double objectif :

1. enrichir le processus de gestion via une meilleure appréhension des risques extra-financiers ou opportunités extra-financières de nos investissements, ainsi qu'une sensibilisation des émetteurs à ceux-ci,
2. promouvoir la transparence et l'amélioration des pratiques dans la durée, en encourageant les émetteurs à rendre compte publiquement de leur stratégie ESG, et en améliorant leurs pratiques dans le domaine de la RSE.

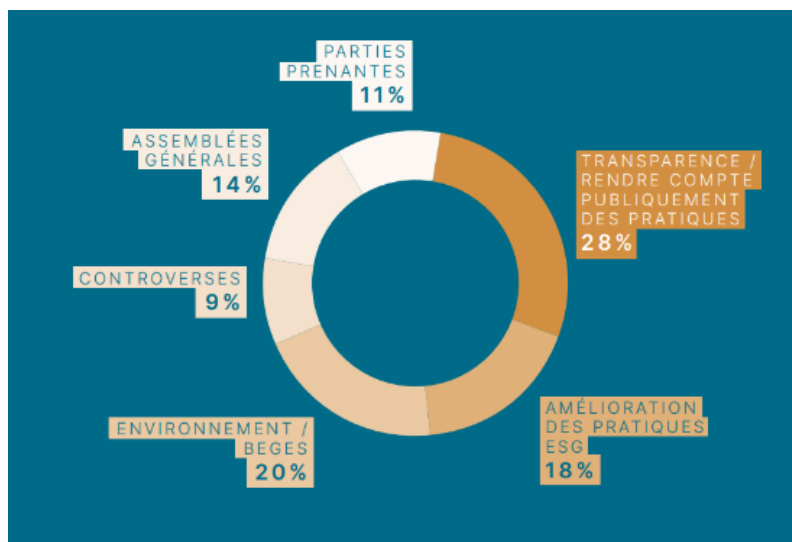
Notre politique d'engagement vise donc à instaurer un dialogue constructif et de long terme avec les émetteurs afin de les sensibiliser et de les accompagner dans leur démarche responsable.

Les équipes de gestion et d'analyse suivent avec soin toutes les sociétés et autres émetteurs détenus dans les portefeuilles, aussi bien avant que pendant la période d'investissement. Ce suivi couvre : la stratégie, les résultats, les risques financiers et non financiers, la structure du capital, l'impact social et environnemental ainsi que la gouvernance d'entreprise. Cela peut comprendre l'évaluation des données spécifiques aux sociétés et émetteurs et celles du marché, la prise en compte des recherches effectuées par les brokers et d'autres prestataires de recherche indépendants - y compris la recherche ESG et le vote, la participation à des réunions individuelles et collectives avec les équipes dirigeantes, la visite de sites de production, la discussion avec des concurrents, des clients et d'autres parties prenantes. Les équipes s'appuient également sur leurs travaux de recherche ESG (interne et externe) et leurs activités d'engagement pour suivre l'exposition et la gestion des risques ESG.

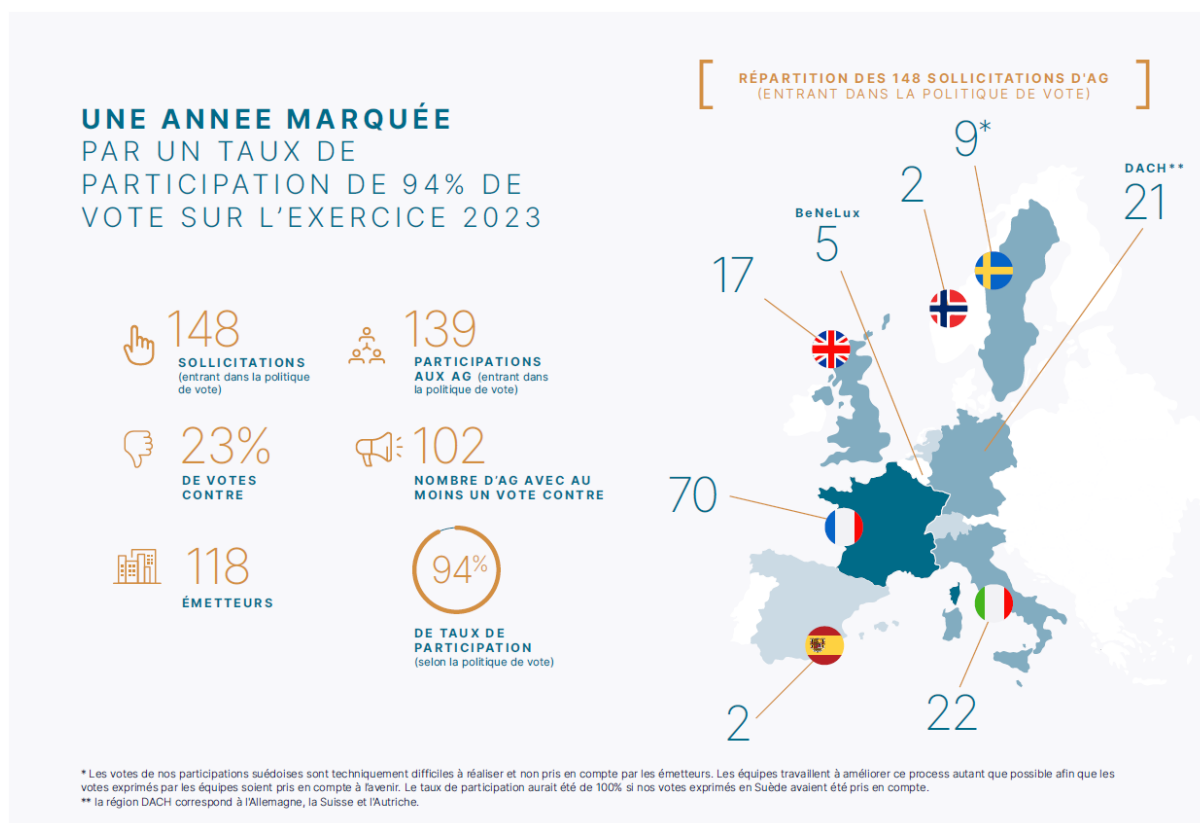
Les grilles d'évaluations ESG internes ou fournies par les agences de notations extra-financières incarnent un outil de dialogue crucial avec les entreprises. Pour les émetteurs à la démarche naissante, elles permettent de structurer la sensibilisation aux thématiques couvertes. De plus, ces questionnaires et référentiels évoluent régulièrement afin :

1. qu'ils soient le plus adaptés aux besoins et capacités des entreprises financées ;
2. qu'ils permettent de sensibiliser les émetteurs à un certains nombres de notions, parfois nouvelles, et pour lesquelles il faut faire preuve de pédagogie, comme c'est le cas par exemple sur le volet climatique.

En 2023, Eiffel a réalisé **94 dialogues avec 55 émetteurs**, issus des fonds investis majoritairement en action et, le cas échéant, labellisés ISR :



L'année 2023 a été marquée par **un taux de participation de 94%** de vote dans nos fonds majoritairement investis en actions dont les fonds labellisés ISR :



Le rapport de vote 2023 est disponible sur le site internet de la société de gestion.

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Taxonomie européenne :

Eiffel mesure son éligibilité et son alignement aux six piliers de la taxonomie européenne :

- L'atténuation du changement climatique
- L'adaptation au changement climatique
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes
- La transition vers une économie circulaire
- La prévention et le contrôle de la pollution
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Au niveau de notre société de gestion, **23% des encours sont alignés à la taxonomie européenne sur les deux premiers piliers** (atténuation et adaptation au changement climatique) et **9% sont éligibles à la taxonomie européenne sur les quatre derniers piliers** (utilisation durable et protection des ressources aquatiques et maritimes, transition vers une économie circulaire, prévention et contrôle de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes).

Plus spécifiquement, au niveau de nos deux stratégies à dominantes environnementales, nous avons évalué en interne le pourcentage d'alignement :

- **97% du CAPEX** des projets et sociétés de nos fonds d'infrastructures vertes est éligible à la taxonomie européenne, et **88% est aligné**,
- **78% du CA** des sociétés de notre fonds Eiffel Essentiel est éligible à la taxonomie européenne, et **45% est aligné**.

La part alignée de la stratégie crédit et actions cotés est de **7%**. La part alignée de la dette privée est à ce stade estimée à **0,15%**.

Combustibles fossiles :

En 2023, Eiffel a renforcé sa politique d'exclusion sectorielle. Concernant les énergies fossiles, Eiffel s'engage à exclure les entreprises impliquées dans l'exploration, le forage, l'extraction, la production, le transport et le stockage de pétrole (conventionnel et non conventionnel) et de gaz non conventionnel. Eiffel s'engage également à exclure tout financement de nouveaux projets et/ou d'exploitations de nouvelles réserves de pétrole ou de gaz.

En accord avec la taxonomie, la politique d'exclusion ne considère pas le gaz conventionnel comme une énergie fossile car son utilisation peut contribuer à l'atteinte des objectifs globaux de l'Accord de Paris en tant que source d'énergie de transition. Par conséquent, Eiffel pourra financer des entreprises de la chaîne de valeur du gaz conventionnel si i) elles répondent aux exigences de la Taxonomie et ii) s'engagent à passer aux gaz renouvelables ou bas carbone d'ici à 2035.

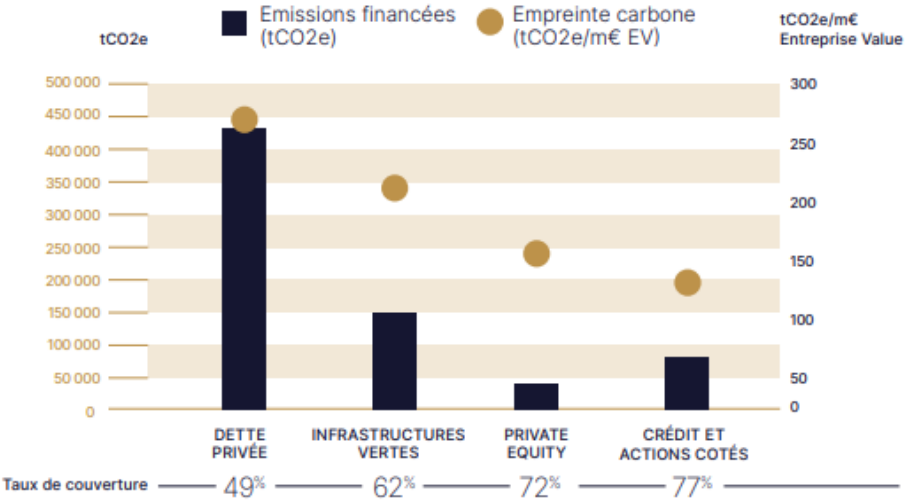
La part fossile (part des recettes liée à l'ensemble des activités de la chaîne de valeur du pétrole et du gaz, toute activité primaire liée au charbon, vente d'équipement pour l'industrie fossile et production et transport des ressources fossiles) est estimée à **0,28%** en 2023 et la part brune (charbon) à **0,01%** en 2023. Ces estimations proviennent de Carbon4 Finance. A noter que la part fossile intègre l'ensemble de la chaîne de valeur, la politique d'exclusion d'Eiffel ne portant que sur la chaîne upstream et midstream.

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement

Eiffel a mis en place une politique d'exclusion sectorielle ambitieuse, avec notamment une sortie complète du charbon en 2025, et d'ores et déjà une exclusion du pétrole et du gaz non conventionnel pour la partie amont de la chaîne de valeur.

Eiffel évalue part ailleurs les émissions de ses portefeuilles sur la base des données collectées par nos questionnaires ESG pour les actifs privés, et sur la base des données Carbon4 Finance et Ethifinance pour

notre stratégie cotée. En 2023, à travers l'ensemble de ses investissements, Eiffel a émis **702 ktCO2e**. Chaque million d'euros investi contribue en moyenne à l'émission de **201 tCO2e**.



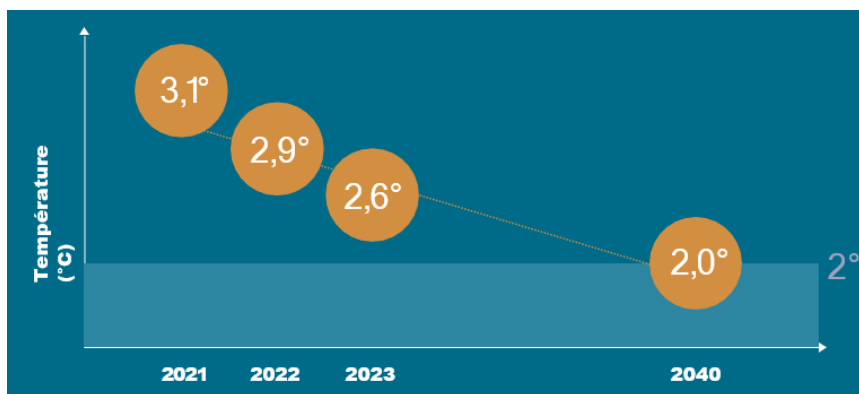
Emissions financées (tCO2e) et empreinte carbone (tCO2e/m€ Entreprise Value) pour chaque stratégie. Les valeurs ont été extrapolées pour les entreprises n'ayant pas reporté leurs émissions.

En 2023, Eiffel s'engage à suivre, pour chaque stratégie, une trajectoire en température compatible avec les Accords de Paris. L'objectif de toutes les stratégies est d'être aligné à une trajectoire **2°C en 2040**. Notre stratégie d'infrastructures vertes, par nature déjà alignée à 1,5°C a pour objectif de maintenir cette température à horizons 2030 et 2040.

Sur la base de la méthodologie existante CIA (Carbon Impact Analytics) destinée aux acteurs cotés et de la méthodologie codéveloppée avec Carbon4 Finance sur la partie non cotée (détaillée plus loin), nous avons évalué la température des différentes stratégies et proposé une trajectoire de réduction linéaire jusqu'en 2040, sur la base de la mesure 2021, avec des objectifs intermédiaires en 2030 pour chaque stratégie.

TEMPÉRATURE DES PORTEFEUILLES	T°C 2021	T°C 2022	T°C 2023	OBJECTIF T°C 2030	OBJECTIF T°C 2040
DETTE PRIVÉE	3,7	3,2	3,0	2,9	2,0
INFRASTRUCTURES VERTES	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
PRIVATE EQUITY	3,5	3,5	2,5	2,8	2,0
CRÉDIT ET ACTIONS COTÉS	3,1	3,1	2,7	2,6	2,0

Mesure de la température des différentes stratégies et objectifs en 2030 et 2040.



Trajectoire de réduction en température d'Eiffel Investment Group

L'ensemble de ces indicateurs sont mesurés annuellement. Leur suivi permet d'ajuster les objectifs de réduction que nous fixons avec nos émetteurs, via par exemple la mise en place de Covenants d'Impact® ambitieux pour notre stratégie de dette privée.

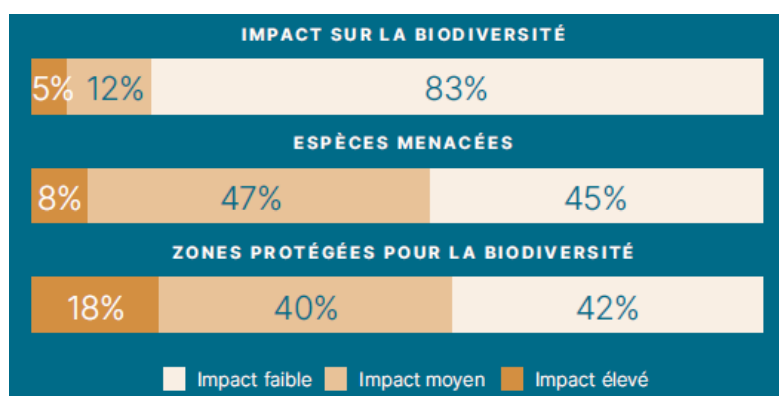
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants

Pour améliorer d'avantage notre analyse des risques climatiques et de biodiversité, en 2023, Eiffel a intégré Altitude, un outil développé par AXA Climate. Altitude utilise des approches scientifiques pour identifier les risques climatiques et liés à la biodiversité afin de fournir des conseils pratiques pour les atténuer en phase de due diligence et suivi de portefeuille.

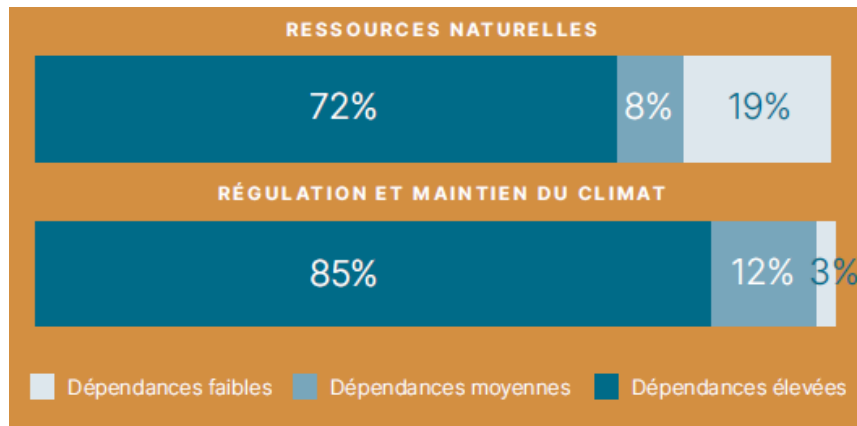
Cet outil permettra d'évaluer :

- Les **pressions sur la biodiversité**,
- Les **dépendances aux services écosystémiques**,
- Le **MSA/km²**,
- Le **nombre d'espèces menacées**,
- La **proximité aux zones protégées et aux espèces menacées**.

Les activités économiques exercent des pressions sur la biodiversité. Nous mesurons cette pression grâce à l'indicateur MSA.km² ainsi que la proximité des sites aux zones protégées et espèces menacées. Dans le cas où les pressions exercées peuvent entraîner un risque, un dialogue est engagé avec la contrepartie. Les entreprises sont également dépendantes des services écosystémiques qui permettent à leur activité de perdurer, notamment l'accès aux ressources naturelles et un climat favorable au développement de leur activité.



Répartition des entreprises financées par Eiffel par niveau de pressions exercées sur la biodiversité



Répartition des entreprises financées par Eiffel par niveau de dépendances aux services écosystémiques à la biodiversité

EMPREINTE BIODIVERSITÉ (MSA.KM²)		
STATIQUE	TERRESTRE	17.606
	AQUATIQUE	1 088
DYNAMIQUE	TERRESTRE	132
	AQUATIQUE	6

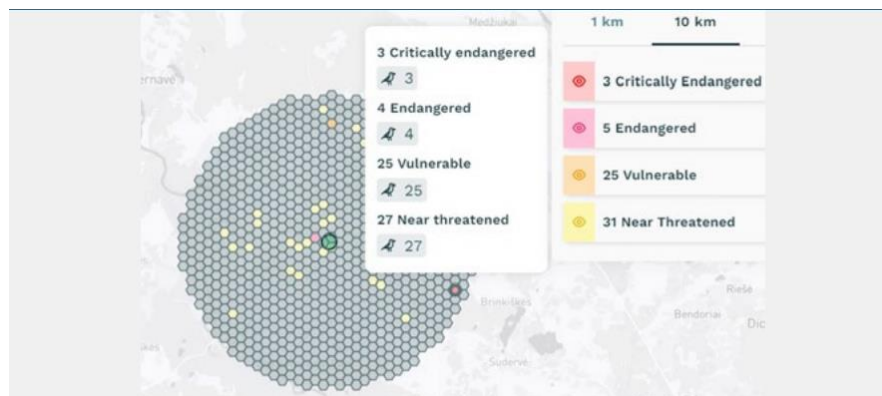
L'impact statique de la cible équivaut en surface à la destruction de :

- 873.520 piscines olympiques de zones aquatiques
- 2.515.506 terrains de rugby d'espaces terrestres

Chaque année, l'impact dynamique équivaut en surface à la destruction de :

- 5.015 piscines olympiques d'espaces aquatiques
- 18.858 terrains de rugby de zones terrestre

Empreinte de la biodiversité



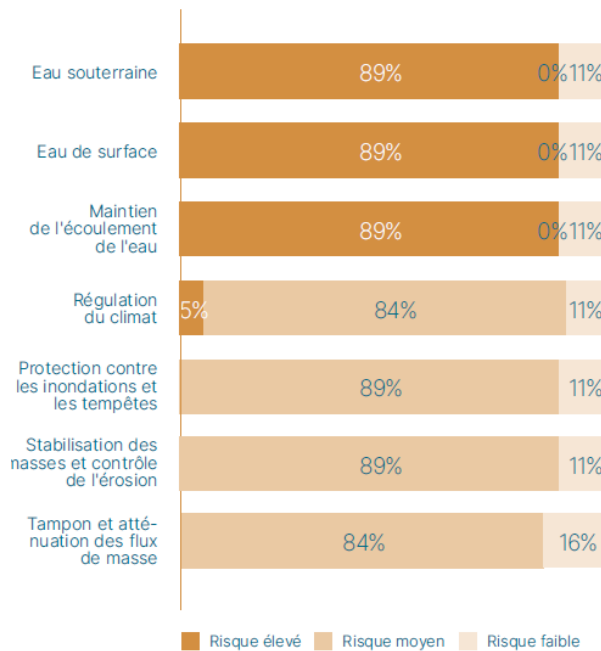
Espèces menacées



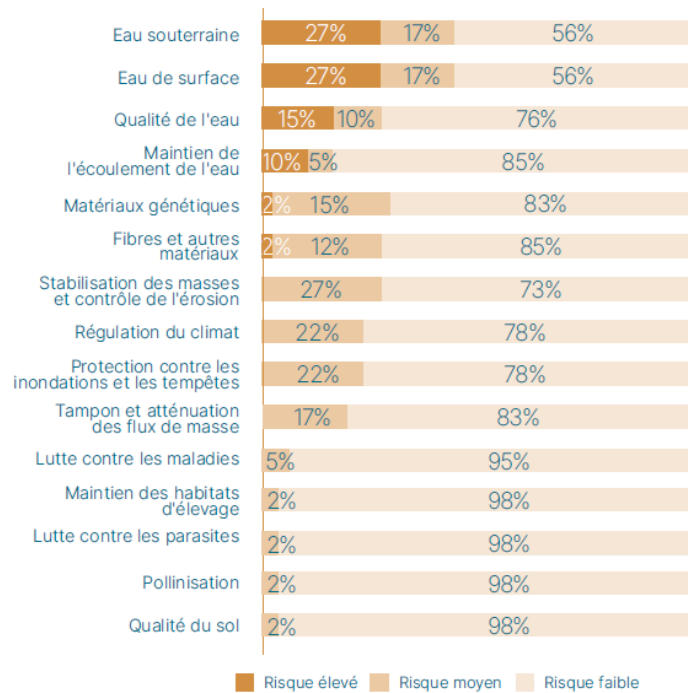
Zones d'intérêt pour la biodiversité

Les activités économiques reposent largement sur les services écosystémiques. Les infrastructures nécessaires à la transition énergétique, telles que les panneaux solaires et les éoliennes, dépendent particulièrement de l'eau. Elles requièrent également la régulation du climat, la protection contre les inondations et les tempêtes, la stabilisation des sols, le contrôle de l'érosion, ainsi que des mécanismes de tampon et d'atténuation des flux de masse.

Pour les entreprises, ces dépendances varient selon les régions et les secteurs d'activité. Par exemple, les entreprises du secteur de la production alimentaire et de l'industrie pharmaceutique ont un besoin crucial en eau et en matériaux génétiques. Quant aux hôteliers et restaurateurs, ils dépendent non seulement de l'eau, mais aussi de la régulation climatique, de la protection contre les inondations et les tempêtes, ainsi que des fibres et autres matériaux naturels.



Dépendances des infrastructures de la transition énergétique



Dépendances des entreprises financées

H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

Eiffel s'est engagé à suivre les recommandations de la TCFD pour analyser les risques climatiques. Cela permet de clore la boucle de l'impact et de répondre au principe de double matérialité. Eiffel a également publié sa politique de gestion des risques de durabilité, mise à jour en janvier 2023, et disponible sur le site internet de la société de gestion.

Afin de mieux appréhender les risques ESG, nous avons ainsi mis à disposition des équipes d'investissement une grille de matérialité permettant de mettre en avant, en fonction du secteur d'activité de l'entreprise, les principaux sujets ESG. Cette grille est construite sur la base d'informations publiques : SASB, SBTN, Encore, CDP.

Risques de transition :

Les risques de transition (marché, technologie, réglementation, réputation) sont évalués grâce à la méthodologie CIA (Carbon Impact Analytics) développée par Carbon4 Finance. Le score en température, couplé aux indicateurs sous-jacents, permet de mesurer l'alignement d'une entreprise avec une trajectoire carbone, et mesurer ainsi son écart à un scénario 2°C.

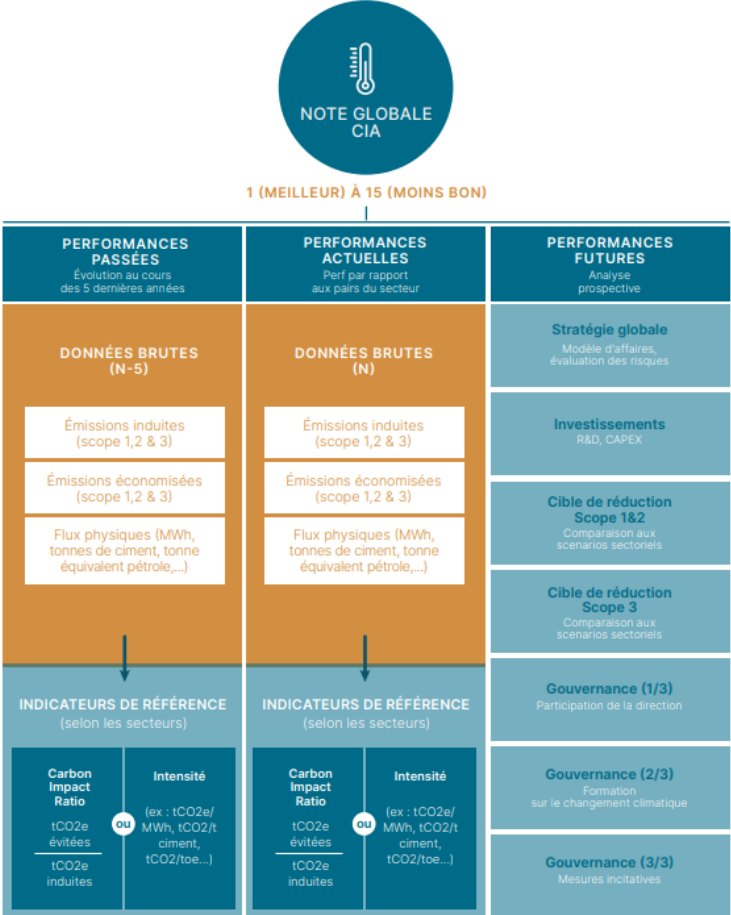
TEMPÉRATURE DES PORTEFEUILLES	T°C 2021	T°C 2022	T°C 2023	OBJECTIF T°C 2030	OBJECTIF T°C 2040
DETTE PRIVÉE	3,7	3,2	3,0	2,9	2,0
INFRASTRUCTURES VERTES	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
PRIVATE EQUITY	3,5	3,5	2,5	2,8	2,0
CRÉDIT ET ACTIONS COTÉS	3,1	3,1	2,7	2,6	2,0

Score de température par stratégie en 2021, 2022, 2023, et objectifs 2030 et 2040

Déjà existante sur les actifs cotés, nous nous sommes associés à Carbon4 Finance pour décliner cette méthodologie d'évaluation des risques de transition et mesure de température aux actifs privés. Basée sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs spécifiques aux PME et ETI non cotées, cette méthodologie a été présentée le 30 mai 2023 en présence de Jean-Marc Jancovici dans nos locaux.

Un pilote a été réalisé sur une des sociétés en portefeuille, pour laquelle la mise en place d'un Covenants d'Impact® sur la réduction des émissions a permis d'abaisser matériellement sa température par rapport au benchmark sectoriel utilisé jusqu'alors. Cela nous encourage à poursuivre nos efforts dans la mise en place de Covenants d'Impact® ambitieux, et à accompagner des sociétés de petite et moyenne taille dans leur transition, grâce notamment à notre Pack Eiffel.

La nouvelle méthodologie de température sera d'abord appliquée aux autres entreprises que nous finançons dans le secteur de la santé, puis étendue progressivement aux autres secteurs faisant face à des enjeux climatiques matériels. Notre fonds Eiffel Impact Debt II sera ainsi le premier fonds de dette à impact à appliquer cette méthodologie et à prendre un engagement climatique basé sur une mesure de température robuste adaptée aux actifs privés.



Méthodologie Carbon Impact Analytics

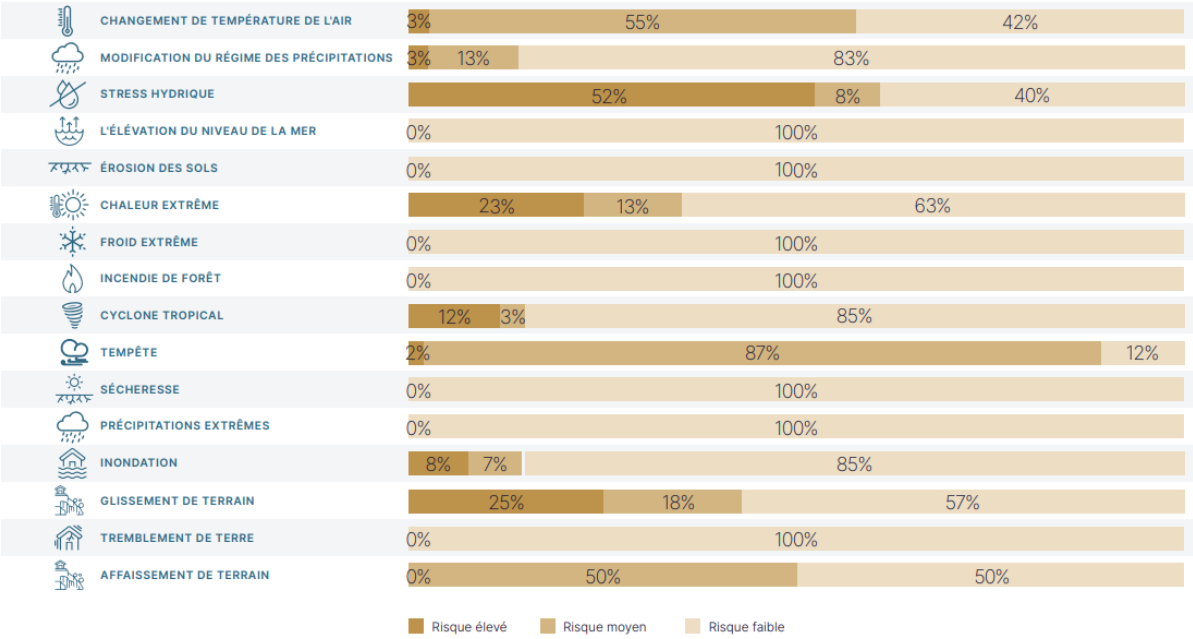
Risques physiques :

Nous nous sommes ainsi équipés fin 2022 de la plateforme Altitude développée par Axa Climate, permettant de simuler **16 aléas climatiques** selon 3 scénarios du GIEC avec des projections en 2030 et 2050. Nous évaluons ainsi l'exposition des sites à enjeu de tous les investissements privés aux aléas climatiques. La

plateforme permet d'évaluer les impacts potentiel en fonction de la nature des sites et préconise des mesures d'adaptation à mettre en œuvre. L'ensemble de ces éléments permet d'initier un dialogue avec les entreprises concernées par des risques climatiques identifiées, et de prioriser une démarche d'adaptation.

ALÉA CLIMATIQUE	EXEMPLE D'IMPACT
Changement de température moyenne	Besoins en climatisation croissants
Chaleur extrême	Interruption du travail en extérieur
Froid extrême	Gel des récoltes
Feux de végétation	Endommagement d'équipements
Cyclones	Destruction d'équipements
Tempêtes	Endommagement d'équipements
Modification des précipitations	Diminution de la production agricole
Stress hydrique	Interruption de production d'hydrogène par électrolyse
Élévation du niveau de la mer	Inondations
Sécheresse	Interruption de l'activité à cause d'arrêts sécheresse
Précipitations extrêmes	Inondations
Inondation	Endommagement d'équipements
Erosion des sols	Dégradation de bâtiments
Glissement de terrain	Dégradation de bâtiments
Tremblement de terre	Bâtiments hors service
Affaissement de terrain	Dégradation de bâtiments

Liste des 16 aléas climatiques évalués par la plateforme Altitude



Nombre de sites concernés par les différents aléas climatiques, par niveau d'exposition

Les risques de transition sont réévalués tous les ans, alors que les risques physiques ne sont évalués qu'une seule fois, étant donné la faible évolution des indicateurs climatiques d'une année sur l'autre.

L'ensemble des risques sont évalués au regard de leur matérialité physique. Le chiffre financier n'est pas systématique mais peut être réalisé au cas par cas en dialoguant avec les entreprises concernées. Nous participons à des groupes de place (IC20 – Groupe infrastructures), un dialogue avec nos fournisseurs de données (dialogue sur l'intégration d'une courbe de dommages dans la plateforme de risques physiques) et des réflexions internes permettant de mieux quantifier financièrement l'impact de ces risques sur nos financements.

I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Nos fonds Article 9 représentent **54%** de nos encours éligibles à la classification SFDR et nos fonds Article 8 représentent **14%** des encours éligibles à la classification SFDR.

FONDS	ARTICLE 8	ARTICLE 9
NOV SANTÉ DETTE PRIVÉE	×	
EIFFEL NOVA EUROPE ISR	×	
EIFFEL NOVA MIDCAP ISR	×	
EIFFEL CREDIT OPPORTUNITIES UCITS	×	
EIFFEL RENDEMENT 2028	×	
HARMONIE MUTUELLE EMPLOIS FRANCE	×	
FCPI ALTO INNOVATION	×	
EIFFEL IMPACT DEBT 2		×
MAIF DETTE À IMPACT		×
EIFFEL IMPACT DIRECT LENDING		×
EIFFEL ESSENTIEL		×
EIFFEL ENERGY TRANSITION		×
EIFFEL ENERGY TRANSITION 2		×
EIFFEL ENERGY TRANSITION 3		×
EIFFEL TRANSITION INFRASTRUCTURE		×
EIFFEL GAZ VERT		×
MAIF RENDEMENT VERT		×
ALLIANZ TRANSITION ENERGÉTIQUE		×
EIFFEL INFRASTRUCTURES VERTES		×

Liste des fonds classifiés Article 8 et Article 9

II. Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019

J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Eiffel Investment Group (549300PBLPG05HHRXL63) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité d'Eiffel. La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés															
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	Unité de mesure	Incidence 2023	Incidence 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante								
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	tCO2	59 089	34 229	Le taux de couverture de cet indicateur est de 100%.	Chaque entreprise nouvellement investie doit réaliser un bilan de GES dans l'année qui suit l'investissement. Nous accompagnons les entreprises en proposant de cofinancer le premier bilan GES via notre "Pack Eiffel".								
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	tCO2	39 510	11 173	Le taux de couverture de cet indicateur est de 100%.									
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	tCO2	603 969	457 910	Le taux de couverture de cet indicateur est de 100%.									
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	tCO2/M€	201	205	Le taux de couverture de cet indicateur est de 100%.		Notre stratégie d'infrastructures de transition énergétique investit par nature dans des actifs peu carbonés. Pour les stratégies multisectorielles, des plans d'action de réduction peuvent être mis en place, en cohérence avec notre objectif d'alignement aux accords de Paris.							
									3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	tCO2/M€	811	321	Le taux de couverture de cet indicateur est de 100%.	Nous avons pris un engagement en température pour que toutes nos stratégies soient alignées sur une trajectoire 2°C en 2040. Pour atteindre cet objectif, plusieurs leviers d'action sont mis en place ; parmi lesquels la mise en place de

							Covenants d'Impact sur la réduction de l'intensité carbone de certaines entreprises.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	%	0,28%	1,08%	Le taux de couverture de cet indicateur est de 100%.	Notre politique d'exclusion nous permet d'avoir une exposition très faible aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles : - sortie du charbon en 2025 - exclusion du pétrole - exclusion du gaz non conventionnel (se référer à la politique d'exclusion disponible sur le site internet de la société pour plus de détails).
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	%	45,18%	55,49%	Le taux de couverture de cet indicateur est de 79%.	Eiffel est très actif dans le financement d'infrastructures renouvelables via sa stratégie de transition énergétique exclusivement dédiée à cela. Nous ambitionnons de continuer à financer les infrastructures renouvelables ainsi que les développeurs d'ENR.
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	GWh/M€	0,12	0,7	Le taux de couverture de cet indicateur est de 24%.	Nous avons pris un engagement en température pour que toutes nos stratégies soient alignées sur une trajectoire 2°C en 2040. Pour atteindre cet objectif, plusieurs leviers d'action sont mis en place ; parmi lesquels la mise en place de Covenants d'Impact sur la réduction de l'intensité carbone de certaines entreprises.

							L'indicateur 2022 a été modifié afin d'exclure certaines valeurs aberrantes vis-à-vis des éléments reçus en 2023.
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	%	16,80%	12,60%	Le taux de couverture de cet indicateur est de 42%.	Pour améliorer d'avantage notre analyse des risques de biodiversité, en 2023, Eiffel a intégré Altitude, un outil développé par AXA Climate. Altitude utilise des approches scientifiques pour identifier les risques liés à la biodiversité afin de fournir des conseils pratiques pour les atténuer en phase de due diligence et suivi de portefeuille.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	tonnes/M€	1,4	0,005	Le taux de couverture de cet indicateur est de 35%.	Notre outil d'analyse des risques liés à la biodiversité nous permet de mesurer l'impact des entreprises sur les systèmes hydriques. Nous partageons les bonnes pratiques avec les entreprises via notre "Pack Eiffel" sur ce sujet. Nous ambitionnons de continuer à financer des entreprises responsables dans leur gestion des rejets dans l'eau. L'indicateur 2022 a été modifié afin d'exclure certaines valeurs aberrantes vis-à-vis des éléments reçus en 2023.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	tonnes/M€	7,7	0,14	Le taux de couverture de cet indicateur est de 39%.	Notre outil d'analyse des risques liés à la biodiversité nous permet de mesurer l'impact des entreprises sur les écosystèmes. Nous partageons les bonnes pratiques avec les entreprises via notre "Pack Eiffel" sur ce

							<p>sujet. Nous ambitionnons de continuer à financer des entreprises responsables dans leur gestion des déchets dangereux et radioactifs. L'indicateur 2022 a été modifié afin d'exclure certaines valeurs aberrantes vis-à-vis des éléments reçus en 2023.</p>
<p>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</p>							
Les questions sociales et de personnel	<p>10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)</p>	%	0,00%	0,00%	<p>Le taux de couverture de cet indicateur est de 100%.</p>	<p>Notre politique d'exclusion implique de ne pas investir dans les entreprises menant leurs activités en violation du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales.</p>
	<p>11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)</p>	%	50,50%	77,40%	<p>Le taux de couverture de cet indicateur est de 100%.</p>	<p>Notre procédure d'investissement exige d'évaluer le niveau de conformité des processus et mécanismes mis en place pour surveiller le respect des conventions internationales par les entreprises. Nous utilisons la politique de vote et/ou l'engagement comme escalade sur les entreprises aux pratiques sociales controversées.</p>
	<p>12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé</p>	<p>Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements</p>	%	8,48%	6,87%	<p>Le taux de couverture de cet indicateur est de 39%.</p>	<p>Notre procédure d'investissement exige d'évaluer cet écart préalablement à tout investissement. Nous utilisons la politique de vote et/ou l'engagement comme escalade sur les entreprises aux pratiques sociales controversées.</p>

	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	%	18,84	23,39	Le taux de couverture de cet indicateur est de 54%.	Notre procédure d'investissement exige d'évaluer cet écart préalablement à tout investissement. Nous utilisons la politique de vote et/ou l'engagement comme escalade sur les entreprises aux pratiques sociales controversées.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	%	0,00%	0,00%	Le taux de couverture de cet indicateur est de 100%.	Notre politique d'exclusion implique de ne pas investir dans les entreprises impliquées dans les armes controversées.

L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Eiffel Investment Group a mis en place plusieurs politiques pour identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Politique d'exclusion

Eiffel s'engage à ne plus investir dans des entreprises liées aux énergies fossiles, de manière directe ou indirecte, d'ici 2025. Cela comprend l'exclusion progressive du charbon thermique de ses portefeuilles d'ici 2025. Eiffel a également mis en place une politique de vigilance pour les investissements liés à des entreprises impliquées dans certaines activités, comme l'élevage d'animaux à fourrure et/ou peaux exotiques pour la fabrication de vêtements, et les tests sur animaux.

Politique de gestion des controverses ESG

Eiffel utilise des outils comme RepRisk et d'autres sources externes pour être alerté sur la survenance et la nature des controverses. Ces controverses peuvent inclure des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Engagement proactif et réactif

Eiffel priorise certaines thématiques pour maximiser leur impact, en fonction de la matérialité des thèmes ESG pour l'entreprise, l'importance des lignes dans leurs fonds, leur emprise au capital, et l'alignement avec leurs engagements en tant qu'investisseur responsable. Les équipes d'investissement sont en charge de la sélection des sociétés ainsi que des axes d'amélioration identifiés.

Procédure d'escalade

Si le dialogue s'avère infructueux, Eiffel peut utiliser différents leviers comme l'exercice de ses droits d'actionnaire, une communication publique sur l'avancement du processus d'engagement, une collaboration avec d'autres investisseurs sous la forme d'un engagement collaboratif, et un impact sur la gestion allant du gel de la position au désinvestissement.

Ces politiques permettent à Eiffel d'identifier et de hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, et de prendre des mesures pour les atténuer. Les détails sont consignés dans notre note méthodologique d'investissement durable.

M. Politique d'engagement

Notre politique d'engagement a été formalisée et est disponible publiquement. Nous en présentons les grands principes au point D du présent rapport. Pour plus de détails, Eiffel publie annuellement un rapport d'engagement et de vote. Le rapport 2023 est disponible sur le site internet de la société de gestion.

M.1. Références aux normes internationales

Conformément à la politique d'exclusion sectorielle, Eiffel s'interdit d'investir au sein de sociétés coupables de violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Dans le cadre du suivi des controverses, les équipes d'investissement peuvent s'assurer en amont ainsi que tout au long de la période d'investissement du respect par les sociétés de ces principes.